



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE DE PRESSE SPORT DE RENTRÉE SEPTEMBRE 2021





**JEAN-MICHEL
BLANQUER**

Ministre de l'Éducation
nationale, de la Jeunesse
et des Sports

LES JEUX Olympiques et Paralympiques de Tokyo ont été marqués par de très belles victoires de nos athlètes français, et par l'envie collective de faire de notre pays une grande Nation sportive. La préparation de Paris 2024 nous offre une opportunité historique de développer la pratique sportive dès le plus jeune âge, à l'école et en dehors de l'école.

Depuis fort longtemps, la France a fait le choix de la présence du sport à l'école. L'éducation physique et sportive est enseignée entre 2 et 4 heures par semaine et parfois bien plus quand il s'agit de jeunes inscrits dans les sections sportives scolaires et les fédérations scolaires.

Cependant, nous devons et nous pouvons faire encore mieux. La sédentarité de notre jeunesse progresse. Elle s'est accentuée avec la crise sanitaire. Avec la réunion de nos deux ministères, nous nous donnons les moyens d'aller plus loin, en faisant converger les efforts de tous les acteurs : l'Education nationale, les fédérations, les associations, les collectivités, le secteur privé du sport.

En collaboration avec Paris 2024, le ministère s'est engagé à ce que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, en complément de l'EPS. Cette action s'accompagne de la génération du Savoir rouler à vélo et du programme d'Aisance aquatique afin que chaque enfant maîtrise ces deux pratiques fondamentales à l'entrée en 6^e.

Plus encore, nous mettons en place en cette rentrée 2021 l'enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et cultures sportives » qui permettra aux lycéens de développer des compétences transversales autour des disciplines sportives et de découvrir la diversité des secteurs professionnels qui y sont liés. Nous ouvrons également cette année des baccalauréats professionnels formant aux différents métiers du sport. Nous en comptons désormais plus d'une centaine et nous espérons aller bien plus loin.

Au-delà de l'école, le Pass'Sport a vocation à donner accès aux clubs sportifs à toutes les familles, à travers une aide à l'inscription de 50€ pour plus de 5,4 millions de jeunes.

La généralisation de la pratique sportive participe de la réussite des enfants, de leur santé et de leur épanouissement présent et futur. L'Ecole et le Sport partagent les mêmes valeurs : la joie de l'effort, le dépassement de soi, le sens du collectif et l'apprentissage du respect de l'autre.

Ensemble, à l'image de la grande campagne de communication lancée en cette rentrée par le ministère, donnons-leur et donnons-nous à tous l'envie de sport !



**ROXANA
MARACINEANU**

Ministre déléguée
chargée des Sports

CET ÉTÉ, nous avons vibré devant l'épopée historique des sports collectifs français, les ippons autoritaires de Clarisse Agbegnenou, le panache le Romain Cannone, la classe intemporelle de Marie-Amélie le Fur, l'abnégation de Kevin Mayer et le talent de Florent Manaudou. Nous avons découvert le visage et l'insondable potentiel du jeune Alexandre Léauté, pleuré avec Renaud Lavillenie et maudit ce lien rompu entre Timothée Adolphe et son guide, Jeffrey Lami. Ces émotions-là, cette communion, n'existent nulle part ailleurs que dans le sport. Au-delà des médailles et des déceptions qu'il nous faudra analyser pour progresser, j'espère que les performances, la solidarité et la formidable énergie de notre équipe de France - à laquelle j'inclus leurs éducateurs, entraîneurs et encadrants - donneront envie à des milliers d'enfants d'essayer le tir sportif, tester l'aviron ou le tennis de table, se faire des amis pour la vie au volley ou à la gymnastique. En un mot, de passer la porte d'un club. Pas forcément pour devenir un champion (mais peut-être que si), juste pour se faire plaisir, pour trouver une deuxième famille et grandir dans un environnement aussi épanouissant, émancipateur que protecteur.

J'espère que nombreux seront ceux, jeunes et moins jeunes, à vouloir retourner mouiller le maillot dans une piscine, se découvrir un nouveau muscle dans une salle de sport, ou simplement laisser tomber leur voiture pour enfourcher un vélo.

Alors que notre olympiade débute, durant ce sprint de 3 ans vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, je souhaite que chacun fasse l'expérience du sport. Et qu'aucune barrière n'entrave cette chance. Surtout pas financière.

C'est dans cet esprit que nous avons créé le Pass'Sport, cette aide qui va permettre à plus de 5 millions de jeunes de s'inscrire dans un club dès maintenant. C'est avec cette ambition que nous voulons donner plus de place au sport à l'école. Pour que chaque enfant y ait droit.

Et parce qu'en plus de rendre heureux et donner confiance en soi, en plus d'être un accélérateur d'intégration, le sport permet de prévenir et soigner des pathologies, générer des vocations et créer des emplois. Le sport tisse du lien entre nous, entre les quartiers, les pays. Je veux que d'ici Paris 2024, nous fassions tout pour mettre plus de sport dans la vie de chaque citoyenne, chaque citoyen.

Cela passe par rénover et construire des équipements sportifs, investir dans l'emploi des jeunes pour structurer les associations, poursuivre inlassablement le travail de prévention de tous les fléaux qui ternissent et abîment le sport. Je m'y consacre pleinement.

Nous aurons gagné lorsqu'on ne considérera plus le sport seulement comme un loisir ou une distraction mais bien comme un facteur indispensable à l'équilibre personnel et au ciment social. Un outil pour vivre bien, plus longtemps, plus intensément.

SOMMAIRE

EN ROUTE VERS PARIS 2024	7
LA RELANCE DE LA PRATIQUE SPORTIVE	13
LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU SPORT	19
PLUS DE SPORT À L'ÉCOLE ET DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE	27
UN SPORT PLUS SÛR	33
UN SPORT UTILE ET DURABLE	39
UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES POLITIQUES SPORTIVES	45



EN ROUTE VERS PARIS 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, c'est demain. Nous y serons dans moins de trois ans avec pour ambition qu'ils soient, pour la France, une réussite sportive, économique et culturelle.

PREMIER BILAN DES JEUX DE TOKYO



TOKYO 2020
Olympic Games



TOKYO 2020
Paralympic Games



Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo se sont tenus dans un contexte sanitaire inédit. Malgré les contraintes extraordinaires, le Japon a su organiser des Jeux magnifiques et entretenir la flamme pour le mouvement sportif mondial. La France salue à nouveau les autorités japonaises et le comité d'organisation pour la qualité de l'événement et de l'accueil réservé aux délégations du monde entier.

Malgré le manque de repères dû aux bouleversements du calendrier sportif international, l'Equipe de France a réalisé des performances satisfaisantes. 33 médailles dont 10 en or aux Jeux Olympiques et un record de 54 médailles dont 11 en or pour les Paralympiques.



S'il reste des marges importantes de progression pour certaines disciplines comme l'athlétisme, la natation ou le cyclisme, le bilan exceptionnel des sports collectifs, du judo et de l'escrime ont donné une tonalité globalement positive au bilan tricolore.

Côté Paralympiques, les résultats dépassent les objectifs fixés et illustrent une vitalité remarquable dans toutes les disciplines, tout particulièrement le para tennis de table et le para cyclisme qui totalisent respectivement 11 médailles et 16 médailles.

Afin de témoigner de sa reconnaissance pour les performances accomplies aux Jeux et de soutenir les athlètes olympiques comme paralympiques dans leur pratique, l'État a souhaité récompenser la prime aux médaillés. Elle a été portée à 65 000 euros pour l'or, 25 000 euros pour l'argent et 15 000 euros pour le bronze.

Ainsi, au regard des performances de l'Equipe de France à Tokyo, le ministère chargé des Sports versera un total de 9,04 millions d'euros de primes dont 7,72 millions aux athlètes (et leurs guides) et 1,32 millions d'euros à leur encadrement.

PERSPECTIVES EN VUE DE PARIS 2024



PARIS 2024



PARIS 2024



Avec des moyens en hausse octroyés par le ministère chargé des Sports pour le haut niveau – 90 millions d'euros en 2020 et 110 millions en 2021 – l'Agence nationale du Sport a accompagné l'ensemble des sportifs de haut niveau français et mis en place un travail d'accompagnement personnalisé pour 404 d'entre eux appartenant au Cercle de la Haute Performance. Cet accompagnement montera en puissance pour répondre efficacement aux besoins des athlètes identifiés comme médaillables à Pékin en février 2022 puis à Paris en 2024.

Il veille à garantir un revenu financier minimum de 40 000 euros brut annuels pour chacun de ses membres. Il inclut aussi une meilleure prise en compte des attentes des athlètes du Cercle de la Haute Performance. Ceux-ci bénéficient d'un accompagnement individualisé et sur mesure durant leur carrière et en perspective de leur reconversion. Avec près de 500 accompagnements (contrats ou conventions) déjà mis en œuvre en 2020, ce volet monte en charge et peut progresser, notamment grâce à l'implication d'acteurs privés.

Sur le volet de la scolarité et des études universitaires, l'aménagement des formations et des programmes aux exigences sportives des athlètes de haut niveau est une priorité du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La simplification de l'organisation du sport d'élite engagée par le ministère constitue aussi un fort levier d'optimisation de la performance. En effet, depuis la mise en application de la réforme OTE (organisation territoriale de l'État), les CREPS et les Opérateurs publics équivalents (OPE) deviennent la pierre angulaire de la haute performance sur leur territoire. Dorénavant, ces maisons régionales de la performance seront en capacité de mobiliser toutes les ressources nécessaires au service des athlètes et des entraîneurs, et plus uniquement des athlètes et entraîneurs à demeure. L'objectif à court terme est d'enrichir ces ressources avec des experts en sciences du sport.

LA RECHERCHE APPLIQUÉE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

En complément des crédits publics déployés par l'Agence nationale du Sport, le Programme d'investissement d'Avenir (PIA) a permis de consacrer, dès 2020, un budget de plus de 18 millions d'euros à l'optimisation de la haute performance en vue des Jeux de 2024 dans le cadre des programmes prioritaires de recherche. 12 projets de recherche appliquée sont financés, des projets menés en étroite collaboration avec le mouvement sportif pour répondre à ses besoins, dont plusieurs concernent le paralympique et le volet lié au matériel.



Parmi les lauréats :



THPCA2024

Le projet THPCA2024, porté par l'Ecole Polytechnique et soutenu par les Fédérations de Cyclisme et d'Aviron, travaille, entre autres, sur la minimisation des frictions et l'optimisation du couplage homme-machine (qu'on retrouve en cyclisme et en aviron)

TrainYourBrain

Le projet TrainYourBrain, porté par l'Université de Nantes et la Fédération d'Escrime, étudie la façon d'optimiser l'entraînement mental pour atteindre l'or olympique (approches psycho-physiologiques innovantes de la performance).

Sport Data Hub



En collaboration avec l'INSEP et la direction des Sports, l'Agence nationale du Sport a élaboré un plan national « Sport Data Hub » à destination des cellules de performances (athlètes et encadrements), des instances du sport français et des acteurs de la recherche.

Ce plan, qui est un service mis à disposition des acteurs du sport de haut niveau, vise à développer le patrimoine de données et d'en tirer des éléments de progrès. Il s'agit, grâce à ces nouveaux outils, de permettre :

- Aux athlètes d'améliorer leur préparation grâce à un suivi individualisé.
- De mieux évaluer l'efficacité des politiques publiques grâce à des indicateurs objectifs.
- D'accélérer des projets de recherches ciblés afin de combler le retard français en la matière et de donner à notre pays un avantage concurrentiel.

LA RELANCE DE LA PRATIQUE SPORTIVE

La rentrée 2021 est capitale pour le monde sportif, après deux saisons marquées par la crise sanitaire. Les restrictions décidées pour limiter la propagation du virus avant la disponibilité du vaccin ont entravé l'activité des associations sportives et conduit à la fermeture totale ou partielle de nombreuses structures publiques ou privées à l'image des salles de sport.

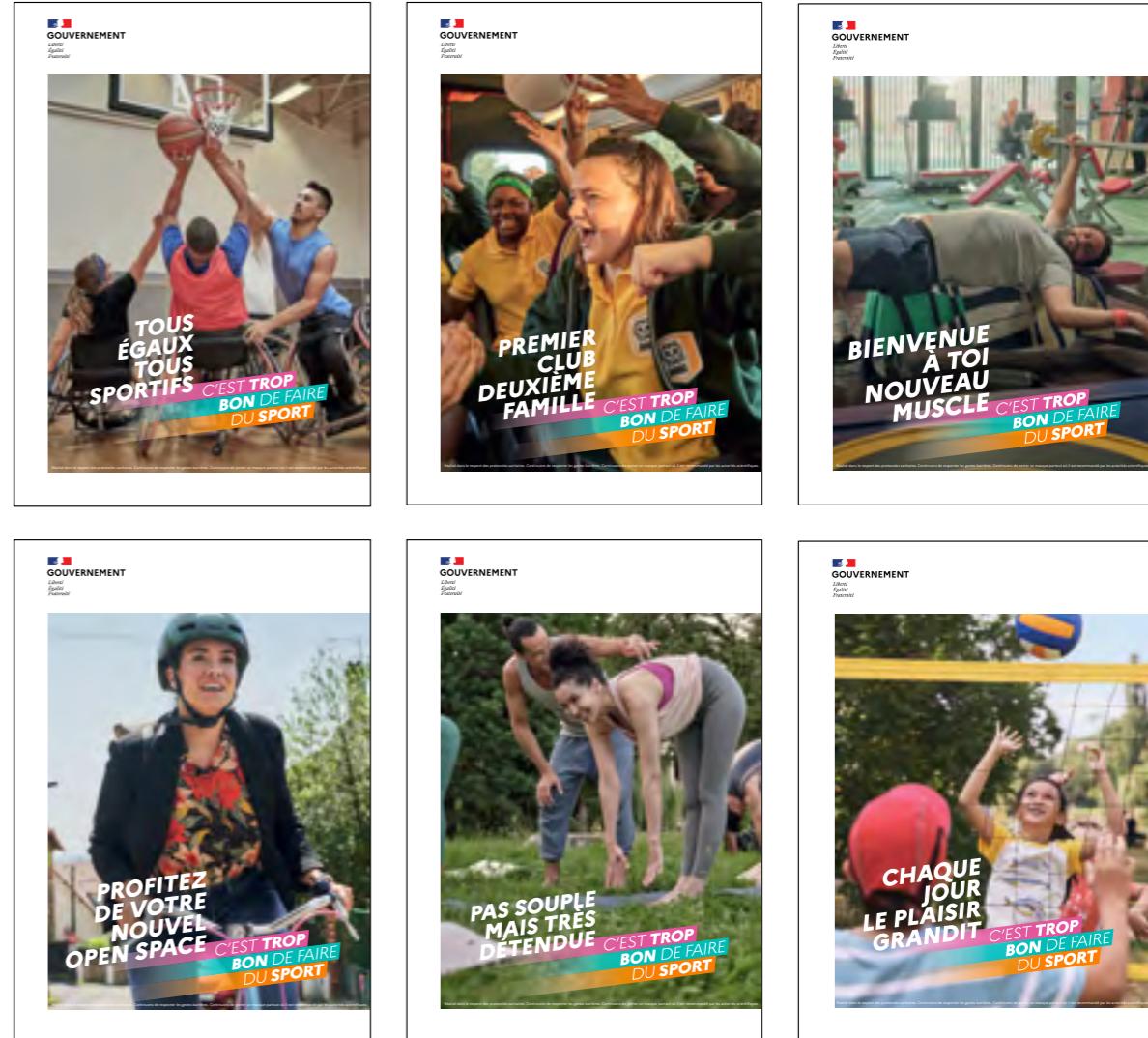
La priorité du ministère chargé des Sports a été de préserver, y compris lors du premier confinement, une pratique physique et sportive minimale. De plus, au printemps 2020, les publics prioritaires ont continué à bénéficier de conditions de pratique normales, comme les sportifs de haut niveau et professionnels, les personnes en situation de handicap, les publics bénéficiant d'une prescription médicale, les mineurs ou encore les personnes en formation professionnelle.

Reste néanmoins un constat indiscutable en sortie de crise : nous avons tous moins bougé. Les associations sportives ont connu - 25 % de licenciés en 2020/2021, les salles de fitness déclarent avoir perdu un abonné sur deux depuis le début de la crise, la fréquentation des piscines a chuté de 30 % en juillet 2021 et par voie de conséquence, la sédentarité progresse de manière alarmante.

Selon l'expertise menée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), **parmi les jeunes de 11 à 17 ans en 2020 :**

- 66 % présentent un risque sanitaire préoccupant, caractérisé par le dépassement simultané des deux seuils sanitaires : plus de 2 heures de temps écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour ;
- 49 % présentent un risque sanitaire très élevé, caractérisé par des seuils plus sévères, soit plus de 4 h 30 de temps écran journalier et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour. Parmi ceux-là, 17 % sont même particulièrement exposés, cumulant des niveaux très élevés de sédentarité (plus de 4 h 30 d'écran par jour) et d'inactivité physique (moins de 20 minutes par jour)

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION PORTÉE PAR LE GOUVERNEMENT



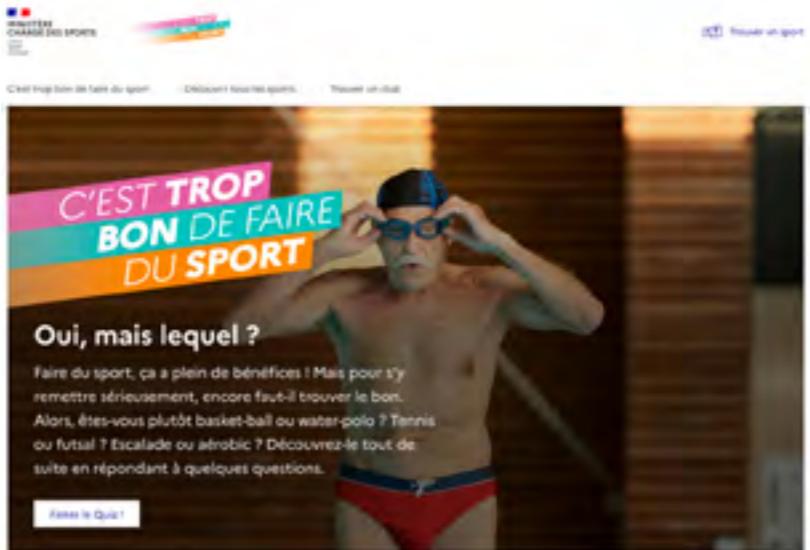
C'est pourquoi, conformément au souhait du Président de la République, le Gouvernement a lancé, au moment des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, une campagne de communication nationale d'une envergure inédite afin d'inciter les citoyens à se (re)mettre au sport.

Placée sous le sceau du plaisir, du bien-être physique et mental, cette campagne à 360° intitulée « C'est trop bon de faire du sport », se décline en TV, radio, digital et affichage. Un film de 60 secondes est également disponible sur le compte YouTube du Gouvernement (<https://youtu.be/w768EQ5heHg>). Le ministère a décliné cette campagne sous l'intitulé « C'est trop bon de faire du sport en club » pour les associations sportives.

**C'EST TROP
BON DE FAIRE
DU SPORT**

La campagne est accompagnée du lancement d'une plateforme innovante et intuitive <https://lebonsportpourmoi.sports.gouv.fr/> pour aider les non-sportifs à trouver la discipline sportive qui leur convient, au moyen d'un quiz interactif, parmi plus de 300 activités sportives fédérales, en fonction de leurs préférences, leurs envies, leurs profils, leurs objectifs, leurs qualités physiques.

Retrouvez tous ces éléments du kit de communication : [wimi-kit-de-communication](#)



Cette allocation sportive vise à réduire les inégalités d'accès à la pratique pour les jeunes qui en sont le plus éloignés et leur offrir le cadre structurant et bienveillant que seul le club sportif peut apporter. Elle est versée directement au club en contrepartie d'une réduction immédiate accordée aux jeunes qui viennent s'inscrire dans l'association.

Doté d'un budget inédit de 100 millions d'euros, le Pass'Sport témoigne de l'engagement fort de l'État envers le monde associatif dans l'optique de relancer la demande de sport dans notre pays.

Le Pass'Sport peut être utilisé partout en France et dans l'intégralité des associations affiliées à une fédération sportive. Dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), toutes les associations agréées, y compris les non fédérées, peuvent en bénéficier. Cette aide est cumulable avec les dispositifs similaires déployés notamment par les collectivités locales.

Plus d'informations sur : <https://www.sports.gouv.fr/pass-sport/>

LE PASS SANITAIRE, LE SÉSAME POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ DES CLUBS

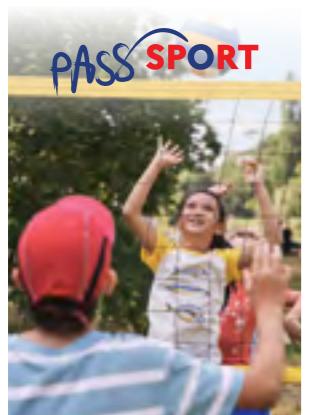


La fermeture totale ou partielle des associations, des enceintes sportives et des entreprises de loisirs sportifs marchands a fragilisé l'écosystème sportif, distendu le lien avec les adhérents ou abonnés, éloigné les bénévoles des clubs et privé une grande partie des 16 millions de pratiquants en club de leur sport préféré. Si l'arrivée et le déploiement du vaccin ont marqué un tournant vers le retour progressif à une vie sociale normale, la crise sanitaire n'est pas terminée.

C'est pour garantir une activité sportive normale, avec ou sans contact, dans tous les types d'équipements sportifs (couverts ou de plein air), maintenir les associations et les salles de sport ouvertes, permettre au public de retourner dans les tribunes pour goûter de nouveau aux joies du spectacle sportif, que le Gouvernement a instauré le pass sanitaire.

Entré en vigueur dès le printemps 2021 dans le champ sportif, il offre une garantie de préserver la sécurité des pratiquants tout en pérennisant l'activité des associations et des salles.

PASS'SPORT, UNE AIDE DE 100 MILLIONS D'EUROS POUR LE SPORT AMATEUR



Parce que la pratique d'une activité sportive régulière est indispensable à la construction du capital santé des enfants, elle ne doit pas être entravée par un frein financier. Aussi, l'État a mis en place une allocation de rentrée sportive, le Pass'Sport, pour favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs dès la rentrée scolaire 2021.

D'un montant de 50 euros par enfant, cette nouvelle aide de l'État concerne les 5,4 millions d'enfants de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire 2021 ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi que les 16-18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

A person with long brown hair tied back is climbing an indoor rock wall. They are wearing a grey tank top and purple leggings. The wall is made of light-colored concrete and features various colored climbing holds in red, yellow, blue, and green. The person is gripping a blue hold with their right hand and a red hold with their left hand, while their legs are pulled up towards their chest. The background is blurred, focusing on the climber and the wall.

LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU SPORT

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, le soutien apporté par l'État au secteur du sport professionnel, amateur et marchand représente plus de 6,5 milliards d'euros.



Au-delà de ces aides d'urgence, le Gouvernement a sanctuarisé pour le sport un budget de 122 millions d'euros sur 2 ans dans le cadre de France Relance qui priorise l'emploi des jeunes via le dispositif #1jeune1solution, la rénovation énergétique du bâti sportif français, le soutien aux clubs et la transformation numérique des fédérations.

1 AN APRÈS SON LANCEMENT, FRANCE RELANCE PERMET DE FINANCER SUR 2 ANS :

- **La création de 2500 emplois aidés supplémentaires** pour les jeunes de moins de 30 ans grâce à un fonds de 40 millions d'euros.



Au total, 7500 emplois sont financés par l'Agence nationale du Sport avec des crédits de l'État. Ces emplois d'éducateur ou d'agent de développement permettront de structurer et professionnaliser les associations sportives localement, notamment dans les territoires carencés.



- **L'accompagnement de 6000 jeunes de 16 à 25 ans vers les métiers du sport et de l'animation** grâce au dispositif SESAME qui connaît une forte accélération grâce à France Relance.

Aux 3 000 jeunes sans qualification résidant prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR et déjà bénéficiaires de cet accompagnement piloté par le ministère chargé des Sports, France Relance permet de doubler le nombre de jeunes formés d'ici 2022 avec une aide dédiée de 12 millions d'euros.



- **La rénovation énergétique des équipements sportifs** pour un budget de 50 millions d'euros. Ces crédits viennent s'ajouter aux investissements annuels de l'État sur le bâti sportif. Grâce à France Relance et aux crédits du Comité Interministériel aux Villes (36 millions d'euros), l'Agence nationale du Sport a participé à hauteur de 136 millions d'euros au financement d'équipements sportifs en 2021. C'est trois fois plus de stades, gymnases et complexes sportifs financés. A titre d'exemple, cela représentera jusqu'à 400 équipements aidés en Nouvelle Aquitaine.

RÉNOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DU PETIT BOIS (TRÉLAZÉ, 49)

La commune de Trélazé a décidé de réaliser une restructuration du complexe sportif du Petit Bois pour un coût total de 4,4 millions d'euros. Cette salle multisport accueille des clubs de futsal, badminton, tennis, athlétisme et retraite sportive, ainsi que les élèves du lycée professionnel voisin. Ce projet consiste en une rénovation thermique de l'enveloppe existante et de la toiture ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une nouvelle salle de pratique, de vestiaires et de sanitaires prévus par ailleurs. Les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des dépenses de fonctionnement sont respectivement de l'ordre de 23% et de 30%. Cette amélioration globale des conditions de pratique permettra de pallier la carence en équipements dans le QPV de Grand Bellevue, inscrit dans le dispositif Cité Educative. Ce projet bénéficie d'une subvention de 700 000 € de l'Agence nationale du Sport avec des crédits publics.

- **La transformation numérique des fédérations** à laquelle l'État consacre 8 millions d'euros pour développer de nouveaux services, diversifier les ressources financières des associations et contribuer aux enjeux environnementaux.

- **Une mesure de soutien aux associations sportives locales** dotée de 11 millions d'euros alloués en 2021 aux structures en grande difficulté cette année.

GARENCE RIMIZE - (AGENT DE DÉVELOPPEMENT)
RECRUTÉE PAR SPORT ALIM (EPGV 93)

Titulaire d'une carte professionnelle pour exercer dans le domaine APA, Garence RIMIZE possède la double compétence de l'encadrement des APA et du développement des projets dans ce domaine spécifique. Son profil est en parfaite adéquation avec les besoins de l'association Sport Alim qui lutte contre l'inactivité, la sédentarité chez les personnes atteintes (ALD) et handicaps et qui a décidé de proposer à la jeune femme son premier CDI dans le cadre du plan #1jeune1solution.

DITHIA - 18 ANS, BÉNÉFICIAIRE DE SÉSAME

«J'ai arrêté l'école l'an passé, alors que j'étais engagée dans un bac STMG en sport étude avec option football. Je ne me retrouvais plus dans le système scolaire. Mon objectif a toujours été de travailler dans le monde du sport, notamment avec des enfants pour leur faire découvrir et aimer le football, le sport que je pratique depuis toute petite en club. Au cours d'une réunion d'information à Romainville (93), on nous a présenté le dispositif SÉSAME. J'ai été prise en charge l'été dernier avec une remise à niveau scolaire, des mises en situation pour apprendre à monter des projets, des budgets puis j'ai passé des tests physiques – tests d'exigences préalables (TEP) – pour me préparer à rentrer en formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous ce printemps afin de devenir éducatrice sportive. Depuis que j'ai intégré le dispositif, j'ai rencontré d'autres jeunes avec qui j'ai créé une association de futsal à Romainville. J'espère pouvoir former et accompagner le plus de jeunes possibles et les aider à devenir des champions. SÉSAME, c'est pour moi une grande réussite.»



**PARIEZ SUR
VOTRE AVENIR!**

DES AIDES SECTORIELLES POUR LE SPORT



Pour répondre aux difficultés des structures, aux problématiques du huis clos, à la relance de l'offre sportive, le ministère chargé des Sports a déployé des aides spécifiques :

- **Une compensation aux pertes de recettes de billetterie à hauteur de 107 millions d'euros** pour couvrir une partie des pertes de revenus les jours de match ou d'événement pour 300 clubs ou structures sur la période du 10 juillet au 31 décembre 2020.
Organisateurs d'événements sportifs ou clubs professionnels féminins comme masculins ont pu solliciter ce dispositif plafonné à 5 millions d'euros par entité.
La prolongation du huis clos et des restrictions début 2021 a conduit **le Gouvernement à renouveler cette aide au premier semestre pour un budget au moins équivalent**. La date limite pour déposer une demande de compensation à la direction des sports est fixée au 24 septembre au titre de la période du 1^{er} janvier au 29 juin 2021.
- **Le Pass'Sport**, une aide dédiée au sport amateur qui permet d'aider 5,4 millions de jeunes de moins de 18 ans à s'inscrire dans une association sportive à la rentrée de septembre, grâce à une aide de 50€ par enfant.
- **Une aide d'urgence aux fédérations et associations sportives** en difficulté. L'Agence nationale du Sport a mobilisé un fonds de 10 millions d'euros pour soutenir les fédérations les plus fragilisées par la perte de licenciés. Les fédérations ont pu bénéficier de ce dispositif avec des enveloppes allant parfois jusqu'à plus de 700 000€.

L'Agence nationale du Sport a également reconduit le fonds territorial de solidarité destiné aux associations locales à hauteur de 15 millions d'euros.





PLUS DE SPORT À L'ÉCOLE ET DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

À l'horizon de Paris 2024, l'ambition du grand ministère est de renforcer la place du sport dans le quotidien de chacun de nos concitoyens, en particulier des enfants, pour faire de la France une véritable nation sportive et en bonne santé. D'un bout à l'autre de la scolarité des jeunes, de la maternelle au lycée, le sport a une place essentielle à l'École.

LES SAVOIRS SPORTIFS FONDAMENTAUX: SAVOIR NAGER ET SAVOIR ROULER

AISANCE AQUATIQUE

Lancés en 2019 par Roxana Maracineanu, les dispositifs « Aisance aquatique » et « Savoir rouler à vélo » ont pour objectif de garantir à chaque enfant l'acquisition de savoir-faire et savoir-être sportifs fondamentaux qui contribuent à leur sécurité et à leur autonomie. Le rapprochement du ministère chargé des Sports avec celui de l'Education nationale et de la Jeunesse permet l'accélération de leur déploiement.

Aisance Aquatique

La recrudescence constante des noyades chez les moins de 6 ans a révélé la nécessité d'installer, dès le plus jeune âge, un nouveau bloc d'apprentissage baptisé « Aisance Aquatique ». Ce programme permet de donner aux enfants de 4 à 6 ans une première expérience positive de l'eau et les fondamentaux du savoir nager : entrer et sortir de l'eau, se déplacer sur 10 m sans appui terrestre, s'immerger, se laisser flotter et, le cas échéant, être capable de se mettre sur le dos pour appeler à l'aide en cas de difficulté.

L'acquisition précoce de ces compétences constitue le double avantage de sécuriser l'enfant dans l'eau en lui apprenant les bons réflexes et de favoriser l'apprentissage ultérieur de la natation.

Ce programme comprend deux volets principaux : la formation (des enfants et des éducateurs) et les équipements aquatiques.

Formation : A l'issue des deux premiers appels à projets lancés pour accompagner le déploiement de l'Aisance Aquatique sur le territoire, 176 porteurs de projets (associations, collectivités, établissements publics sous la tutelle du ministère chargé des Sports) ont été financés dans 74 départements pour former 50 000 enfants de 4 à 6 ans.

L'objectif est de livrer 90 000 attestations avant le 1^{er} juillet 2022.

D'ici 2024, l'ambition est de parvenir à 400 000 enfants formés, et de systématiser la découverte de l'Aisance Aquatique pour les enfants de maternelle.

Equipements aquatiques : La France compte 4 000 piscines publiques regroupant 6 000 bassins. **Entre 2006 et 2019, 560 piscines ont bénéficié de subventions de l'État pour un montant de 206 millions d'euros. Depuis 2019 et le lancement du plan de prévention des noyades, 47 millions d'euros ont été consacrés aux équipements pour la rénovation ou la construction de piscines.**

Dans une optique d'élargissement de la base d'équipements aquatiques, des bassins mobiles ont été déployés tout l'été partout en France, pour proposer des séances d'Aisance Aquatique. Dans le cadre du prochain appel à projet publié par l'Agence nationale du Sport, opérateur du ministère, le plan de financement dédié aux piscines sera renouvelé. Pour rappel, ces bassins mobiles qui complètent l'offre de bassins existante, permet de se déplacer au plus près des publics, et notamment dans les écoles, sont financées jusqu'à 80 % par l'État. Par ailleurs, la France compte 3 millions de piscines privées familiales. Une convention liant le ministère chargé des Sports aux professionnels de la piscine a permis de créer un fonds de dotation pour financer des formations à l'Aisance Aquatique et sensibiliser les propriétaires à la lutte contre les noyades grâce aux tutoriels déployés par le ministère disponibles sur : <https://www.sports.gouv.fr/prevenciondesnoyades>



Savoir Rouler à Vélo

Ce dispositif vise le déploiement d'un apprentissage massif du vélo pour les élèves de 6 à 11 ans dans le cadre scolaire et périscolaire. Il est dispensé actuellement dans 93 % des départements. L'objectif est d'atteindre 100 % des départements dès 2022.

Mis en œuvre avec les ministères de l'Intérieur, des Transports et les acteurs du monde sportif, le « Savoir rouler à vélo » a pour ambition de développer la pratique du vélo en toute sécurité, afin que tous les enfants entrant au collège puissent circuler en autonomie dans l'espace public. Ce plan a également pour but de favoriser les mobilités actives plus économiques et plus respectueuses de l'environnement.

À date, 65 000 enfants ont déjà obtenu leur attestation. L'objectif est d'atteindre 200 000 attestations avant la fin de l'année 2022.

Un financement de 21 millions d'euros sur 3 ans est consacré à la mise en œuvre du Savoir rouler à vélo : il permettra aux collectivités locales, aux écoles, aux clubs et associations d'organiser ces cycles de 10 h auprès des enfants, grâce à du personnel formé et qualifié.

30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR JOUR À L'ÉCOLE

À l'horizon des Jeux en France en 2024, Jean-Michel Blanquer et Roxana Maracineanu souhaitent que soit proposé de manière pérenne à chaque élève de l'école élémentaire au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, en complément de l'EPS. Expérimenté en 2020 dans plusieurs académies, ce programme concernait 2000 écoles en mars dernier.

D'ici 2024, l'objectif est d'atteindre le maximum d'écoles et tendre vers une généralisation.

Le développement du sport à l'école constitue un véritable enjeu de bien-être, de santé mais aussi de réussite des élèves. Ces 30 minutes d'activités physique et sportive peuvent prendre diverses formes et s'adapter à chaque école pour en faire un réel outils d'insertion et d'épanouissement. Elles peuvent notamment être le cadre d'une meilleure collaboration entre le monde de l'école et celui des clubs sportifs.



UN NOUVEL ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SPORT AU BAC GÉNÉRAL

Depuis la rentrée scolaire 2021, un nouvel enseignement de spécialité en « éducation physique, pratiques et culture sportives » est proposé à environ 2000 jeunes qui l'étudieront 4 heures en première et 6 heures en terminale, dans 97 lycées généraux et technologiques.

Cet enseignement intégrera des champs disciplinaires variés (sciences, humanités...) en associant des apports pratiques et des contenus théoriques.

Cet enseignement permettra aux lycéens de développer des compétences transversales autour des activités physiques, sportives et artistiques tout en découvrant la diversité des secteurs professionnels qui y sont liés.

UN NOUVEAU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL DANS LE SECTEUR SPORTIF

Une filière sport a été créée dans 107 lycées professionnels (au moins un par département). Depuis la rentrée 2021, un parcours de formation visant une bi-qualification aux métiers du sport est ouvert à des élèves de classe de première dans les baccalauréats professionnels suivants : assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, métiers du commerce et de la vente, métiers de l'accueil, métiers de la sécurité, animation – enfants et personnes âgées.



UN SPORT PLUS SÛR

Pour accueillir chaque jour en toute sécurité les pratiquants, dont près de 10 millions de mineurs, dans les structures sportives, une politique de prévention est mise en place par le ministère avec le mouvement sportif, les professionnels du sport et l'ensemble des agents et services de l'État.

Ces engagements pour un sport républicain, propre et éducatif, qui protège contre toutes les formes de violences ou de discriminations, sont au cœur de la nouvelle campagne de délégation entre le ministère chargé des Sports et les fédérations sportives.

Renforcés par l'adoption de la loi confortant le respect des principes de la République, ces engagements reconnaissent aux fédérations, ligues et clubs des prérogatives élargies sur les champs de l'éthique et de l'intégrité avec le soutien du ministère chargé des Sports.

PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT



Depuis la libération de la parole des victimes de violences dans le sport fin 2019, le ministère chargé des Sports s'est structuré pour traiter des affaires sensibles, accompagner les victimes et déployer un plan de prévention robuste pour préserver les clubs sportifs de ce fléau. Cette politique volontariste ne serait pas possible sans l'engagement des fédérations sportives.

L'entrée en vigueur du contrôle automatisé de l'honorabilité des 2 millions d'éducateurs sportifs bénévoles en septembre 2021 est une étape importante pour garantir un encadrement sûr dans les associations. A l'instar des éducateurs professionnels et de l'ensemble des conseillers techniques sportifs, les bénévoles au contact des enfants sont désormais soumis au contrôle préalable du FIJAIS (puis si nécessaire du bulletin B2) qui recense les auteurs condamnés pour agressions et atteintes sexuelles.

Depuis sa création en décembre 2019, la cellule chargée de traiter les signalements de violence au ministère chargé des Sports, a été saisie de **533 affaires qui mettent en cause 584 individus** (au 6 septembre 2021). **100 % des signalements donnent lieu à l'ouverture de procédures administratives sous l'autorité des préfets.**

Le ministère chargé des Sports anime un réseau de référents prévention des violences dans les fédérations pour le suivi des signalements, la mise en œuvre des actions de prévention et des procédures disciplinaires. Les travaux sur la formation des éducateurs se poursuivent avec la création de contenus qui viseront les éducateurs bénévoles en poste, les professionnels en formation et dans le cadre de la formation continue.

LA LUTTE ANTIDOPAGE



Déterminée à jouer un rôle moteur dans la lutte mondiale contre le dopage et toute forme de tricherie, la France s'apprête à intégrer l'instance exécutive de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) grâce à l'élection de la ministre déléguée chargée des Sports au sein du comité exécutif. Durant ce mandat de 3 ans qui débutera le 1^{er} janvier 2022, elle y portera la voix des autorités publiques européennes. Parmi les priorités de la ministre et du conseil de l'Europe : la réforme de la gouvernance de l'AMA pour une plus grande transparence et indépendance des instances.

D'autre part et conformément à ses engagements, la France a définitivement transposé les nouvelles dispositions du code mondial antidopage dans son droit interne suite à la publication de deux décrets du 2 août 2021 modifiant les dispositions réglementaires du code du sport.

Plusieurs évolutions majeures de nature à renforcer la lutte antidopage sont entrées en vigueur dont le renforcement considérable des pouvoirs d'enquête de l'AFLD.

Le transfert du laboratoire antidopage, actuel département des analyses de l'AFLD, est acté vers l'université de Paris-Saclay, afin de respecter l'exigence d'indépendance des laboratoires antidopage imposée par l'AMA. L'intégration du laboratoire au sein de cette université internationale offre des perspectives inédites en matière de recherche et de coopération. Le ministère chargé des Sports accompagne l'ensemble de la politique de prévention et de lutte contre le dopage à hauteur de 11 millions d'euros hors financement du laboratoire.

PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

Le ministère consacre 500 000€ par an pour soutenir des associations mandatées pour intervenir dans les établissements du ministère ou mener des campagnes de prévention dans le champ du sport.

18 partenariats ont ainsi été noués en 2021 pour la prévention des violences ou des discriminations mais aussi pour la réparation psychologique des victimes. Un nouvel axe est soutenu par le ministère depuis 2021 : pour les auteurs d'incivilités, la possibilité de mobiliser des dispositifs alternatifs aux poursuites pénales ou disciplinaires (visites mémorielles, activités d'intérêt général).

Par ailleurs, le ministère est activement impliqué dans les plans interministériels de lutte contre les LGBTphobies mais aussi contre le racisme et l'antisémitisme.

Un groupe de travail a été créé en 2021 à l'initiative du ministère avec des associations, la DILCRAH et des universitaires pour mettre à jour la charte d'accueil des personnes trans-genres dans les clubs sportifs.

Une rubrique «éthique / intégrité» régulièrement mise à jour est disponible pour tous les acteurs du sport sur le site du ministère : <https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/prevenir-les-disaminations/boite-a-outils/>

La loi instaure également une nouvelle relation entre le ministère chargé des Sports et les fédérations sportives qui reçoivent une délégation de service public et les responsabilités afférentes. Cette relation sera matérialisée par :

- l'élaboration par chaque fédération d'une stratégie nationale de promotion des principes de la République. Le ministère chargé des Sports met à disposition un guide «Ethique et Intégrité du Sport», développé avec l'AFNOR, pour les y accompagner.
- le contrat de délégation signé entre chaque fédération et le ministère chargé des Sports qui recense les engagements de chaque signataire pour la durée de l'olympiade et fixe les modalités de suivi de ces engagements.

Lutte contre les séparatismes

Le ministère chargé des Sports a engagé depuis 2018 un travail en profondeur pour lutter contre les atteintes au pacte républicain et contre toutes les formes de séparatismes. Ce travail a connu une forte accélération depuis 2020 au travers d'actions concrètes : contrôles ciblés de structures sportives sous l'autorité des préfets avec l'appui des agents jeunesse et sports des directions départementales, constitution d'un réseau de 260 référents répartis dans les fédérations sportives, les services du ministère et les établissements, l'animation du réseau par un officier de liaison du ministère de l'Intérieur placé au ministère chargé des Sports et mobilisation des ressources transversales au sein de la direction des Sports.

En complément, une organisation territoriale plus efficace s'est mise en place pour repérer les signaux faibles et intervenir grâce à :

- la participation systématique des services déconcentrés du ministère au sein des CLIR placées sous l'autorité du préfet de département
- un ciblage des contrôles dans les structures sportives des départements et disciplines prioritaires dont le fonctionnement est passé au crible

Enfin, des travaux de recherche ont été confiés à l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur sur la réalité du phénomène de radicalisation dans le sport en France et en Europe, en complément de la mission de l'IGESR sur les phénomènes de communautarisme au sein des associations sportives et de jeunesse, dans les accueils collectifs de mineurs ou autres structures d'accueil de jeunes.

L'ÉDUCATION CITOYENNE PAR LE SPORT

Le sport, vecteur d'éducation et de citoyenneté, a naturellement trouvé sa place dans la loi confortant le respect des principes de la République qui reconnaît et renforce les prérogatives du mouvement sportif en la matière.

Promotion des principes de la République

La loi prévoit désormais la conclusion d'un contrat d'engagement républicain pour toutes les associations percevant des subventions publiques ainsi que pour les fédérations sollicitant un agrément de l'État. Ce contrat comporte spécifiquement l'obligation pour les associations et fédérations sportives de veiller à l'intégrité des pratiquants, notamment les mineurs.

UN SPORT UTILE ET DURABLE



Si le sport joue un rôle de ciment social, il est aussi un acteur majeur de la santé publique. Les effets de la crise sanitaire ont renforcé l'utilité et l'efficience de la pratique d'une activité physique et sportive régulière pour vivre mieux et plus longtemps.

Or, démocratiser la pratique sportive pour 68 millions de Français implique une prise en compte responsable de son impact sur l'environnement et la nécessité d'éduquer fortement à des comportements et des modes de consommation sportifs plus vertueux.

LE SPORT ET LA SANTÉ SONT INDISSOCIABLES

Les innombrables études scientifiques et universitaires sur ce thème convergent pour documenter le rôle du sport au service de la santé physique et mentale, à titre préventif et curatif. Mais c'est bel et bien sur le terrain que se vérifie concrètement cette complémentarité. En témoignent la recrudescence du recours aux prescriptions d'activité physique adaptée au cours de l'année écoulée et le succès rencontré par les Maisons Sport-Santé qui accompagnent déjà 70 000 personnes dont 40 000 dans des parcours sport-santé individualisés.

Toutefois, l'INJEP constate une hausse préoccupante de la sédentarité chez les personnes en moins bonne santé. En 2020, parmi les personnes jugeant leur état de santé « très mauvais », 86% n'ont pratiqué aucune activité physique chez contre 75% en 2018, soit une augmentation de 11 points. Une réalité qui doit inciter à une plus grande mobilisation du monde sportif mais aussi médical pour favoriser la prescription du sport sur ordonnance.

Selon le baromètre national des pratiques sportives réalisé en 2020 par l'INJEP en association avec le CREDOC, 16% des Français interrogés auraient bénéficié d'une prescription médicale pour une pratique sportive, avec un taux plus élevé dans les groupes en moins bonne santé. Quand on a bénéficié du dispositif, la pratique sportive se trouve majorée (+12 points par rapport à l'ensemble de la population).



→ 288 Maisons Sport-Santé reconnues et un nouvel appel à projet en cours

Fidèle à l'engagement présidentiel, le ministère chargé des Sports a engagé dès 2019, en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé, la création d'un réseau de Maisons Sport-Santé.

288 établissements ont déjà reçu le label en 2020 et 2021, bénéficiant d'une aide de 3,7 millions d'euros dégagée par le ministère chargé des Sports en 2021. Le troisième appel à candidatures est actuellement en cours pour reconnaître 150 structures supplémentaires d'ici la fin de l'année 2021.

Véritables sas de remise à la pratique sportive, les maisons sont ouvertes aux personnes qui n'ont jamais ou peu pratiqué d'activité physique et sportive, celles qui souhaitent s'y (re)mettre avec un accompagnement mais aussi aux personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques nécessitant une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des personnels formés sur prescription médicale.



ÉDUQUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE GRÂCE AU SPORT

La publication d'une étude du WWF en juillet 2021 documente l'impact du réchauffement climatique sur la pratique sportive et pointe l'urgence de se mobiliser pour atténuer cette trajectoire, pour la propre survie du secteur sportif.

En effet, dans un scenario à +4 degrés, les Français pourraient perdre jusqu'à deux mois d'activité sportive par an et il faudrait relocaliser près d'un quart des clubs situés sur les littoraux français.

► Des équipements sportifs moins énergivores

C'est pourquoi, le Gouvernement a lancé un plan de rénovation thermique dans le cadre de France Relance. Ainsi, en complément des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) auxquels ils sont également éligibles, les équipements sportifs bénéficient d'un budget propre de 50 millions d'euros.

Engagé dès 2021 par l'Agence nationale du Sport, l'opérateur du ministère, il permet de subventionner plusieurs dizaines de projets de rénovation énergétique d'équipements structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.) portés par des collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs mandataires.

► Des organisateurs d'événements responsables

Avec 2,5 millions de manifestations sportives organisées chaque année en France, le secteur du sport a la responsabilité de réduire son impact sur l'environnement. Aussi, le ministère chargé des Sports finalise une nouvelle version de la charte des 15 engagements écoresponsables.

Cette charte conçue par le ministère en partenariat avec le WWF, compte déjà 83 signataires (Paris 2024, Tour de France, France 2023, FFF, LNR...), représentant près de 350 événements sportifs et près de 40 équipements sportifs (Stade Pierre Mauroy, AccorHotel Arena, Parc des Princes, Stade de France, Groupama Stadium, Stade Vélodrome...). Initiée en 2017, elle engage les acteurs du sport dans une démarche progressive de développement durable (alimentation responsable, transports à faible émission, économie circulaire et réduction des déchets, achats responsables, préservation des sites naturels et de la biodiversité).

La mise en œuvre de la charte des 15 engagements écoresponsables ou d'une démarche de développement durable fait partie des critères d'attribution des subventions aux organisateurs de grands événements sportifs par le ministère.

Sa nouvelle version fixera dès 2022 aux organisateurs sportifs des objectifs chiffrés plus ambitieux et permettra de mesurer la réalisation effective de leurs engagements.

► Un prolongement au niveau européen

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022, le ministère chargé des Sports portera auprès de ses partenaires européens l'ambition d'un engagement commun pour transformer les pratiques sportives et l'organisation des activités sportives en tenant compte de l'exigence climatique. L'objectif du ministère sera aussi de renforcer l'éveil aux enjeux du développement durable dès le plus jeune âge à travers la pratique sportive.





UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES POLITIQUES SPORTIVES

Le rapprochement de l'Éducation nationale et des Sports a induit une réforme de l'organisation territoriale de l'État qui vise à créer une alliance éducative. Ainsi, les Délégations régionales académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont totalement intégrés aux rectorats d'académie et aux Directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Par ailleurs, en lien avec les services déconcentrés de l'État et les établissements du ministère chargé des Sports, les conseillers techniques sportifs jouent un rôle fondamental dans la déclinaison des politiques publiques. À Tokyo, sur les 303 personnes accréditées dans l'encadrement des sportifs français, 221 étaient des fonctionnaires du ministère en charge des Sports. L'État représente donc 73% de l'encadrement à la haute performance.

Si le sport conduit aux exploits, il produit également de la performance sociale en permettant à chacun de s'adonner plus facilement à l'activité physique qui lui convient. Ces missions sont notamment portées par les agents de l'État, quels que soient leurs lieux d'affectation : services déconcentrés, CREPS, fédérations, Agence nationale du sport ou administration centrale.

L'école des cadres, dont le conseil d'orientation stratégique a été inauguré le 5 juillet 2021, accompagnera les agents dans leur carrière afin qu'ils demeurent, quelle que soit leur mission, des experts du sport.

NOTES



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

education.gouv.fr

Contact presse :

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr



sports.gouv.fr

Contact presse :

01 40 45 90 15

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

